

L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023 au vu des articles L.141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 101

Joyeuses fêtes à toutes et à tous !

Édito : BIODIVERSITÉ EN DANGER

« La diversité biologique est la somme des différences entre individus, entre espèces et entre écosystèmes »

Philippe GRANCOLAS : La Biodiversité : Urgence Planète

Pourquoi la préservation de la biodiversité tient moins de place dans le paysage médiatique que le réchauffement climatique ? Cela tient à notre représentation occidentale de la nature. Elle y est perçue comme extérieure à nous, alors que les Humains sont des êtres vivants, des mammifères parmi d'autres et en font pleinement partie.

Pourtant maintenir la diversité du vivant est un enjeu majeur ! Elle régule la qualité de l'air, de l'eau, le climat, la fertilité des sols, la pollinisation, les ressources médicales et de façon plus large la qualité de notre vie. Nous avons un besoin vital d'écosystèmes équilibrés.

Nous assistons à un effondrement du vivant sans réactions suffisantes des décideurs politiques et des acteurs économiques, trop guidés, les uns par le court terme, les autres par le profit.

Les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont connues : la disparition des habitats, la surexploitation, le réchauffement climatique, les pollutions et l'invasion d'espèces exotiques transportées hors de leur aire de répartition naturelle.

A l'échelon local, notre Bretagne, nous retrouvons les mêmes enjeux mais selon les caractéristiques des lieux. La biodiversité a été fortement atteinte et en partie détruite lors du remembrement il y a une cinquantaine d'années ; le bocage, nos haies communes et nos talus, réservoirs de biodiversité, ont été détruits pour laisser place aux vastes parcelles et à l'agriculture intensive, chimique et ultra-mécanisée.

Aujourd'hui, une « alternative biologique » consiste entre autres à réimplanter des haies et des talus entre les parcelles, sur les plateaux, dans les zones sensibles et les espaces protégés, les espaces agricoles. Des projets de renaturation permettent à un milieu modifié et dégradé par l'homme, de retrouver un état proche de son état initial.

Dans le cadre de la protection de la biodiversité dans nos espaces sensibles, notre association a organisé deux journées exceptionnelles d'information sur le bocage à destination des enfants et des adultes.

Sommaire :

- Édito p. 1
- Les journées « bocage » p. 2 à 6
- Le tableau de bord p. 7
- Les pesticides p. 7 et 8
- Les déchets p. 9 à 12
- La recette p. 13

Dominique Boscher (Mme)
Dominique Boscher (M.)
Marie-Françoise De Quin-Gorce
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Sylvie Le Floch
Joëlle Le Guern
Gérard Pernot



Deux journées exceptionnelles sur le bocage pour marquer les 30 ans de l'association



Les 28 et 29 novembre 2025 nous avons organisé un évènement sur le bocage pour célébrer les 30 ans de notre association. Nous avons décidé que cet évènement serait gratuit.

Nous avons sollicité 2 associations :

- « Centre Forêt Bocage », basée en Centre Bretagne à La Chapelle-Neuve, pour l'animation de l'exposition
- « Korrigan Paradiso », pour la partie « Cinéma »

Source de biodiversité, de préservation de la qualité de l'eau, de régulation climatique, le bocage est mis à mal depuis les années remembrement. Aujourd'hui, on continue à détruire plus de talus que l'on en restaure, malgré le mouvement important de replantation soutenu par les collectivités (SBAA, DDTM...) qui se développe sur nos territoires.

Il nous a paru important d'accompagner ce mouvement par une action pédagogique et par une présentation d'un cas concret de re-création de bocage.

« Centre Forêt Bocage » a donc créé un « Bocage breton » dans la salle du conseil de la Mairie de Binic-Etables-sur-mer.

Et la programmation de Korrigan Paradiso a inclus notre projet dans le cadre du mois du documentaire (initiative nationale).

Cet événement s'est déroulé en 3 temps :

- Le 28 novembre plutôt dédié aux écoles locales, avec une animation sur le bocage toute la journée pour les écoles primaires du « Sud Goëlo ».
- Le 28 Novembre à 20h projection / débat du documentaire « Le village qui voulait replanter des arbres ».
- Le 29 Novembre dédié aux adultes et aux enfants qui voulaient revenir, animation sur le bocage mais avec des concepts un peu plus poussés

170 élèves de primaires pour notre 1ère journée d'exposition :



A 10h00 le vendredi matin, les premiers élèves sont accueillis par Hélène Lutz, Adjointe à la mairie de Binic-Etables-sur-Mer et Gérard Pernot, Président de notre association.

« ***Nous ne possédons pas la terre mais nous l'empruntons à nos enfants*** » rappelle Gérard Pernot et Hélène Lutz signale que notre commune a mis dans ses priorités l'environnement : « ***A Binic-Etables-sur-mer, nous avons planté 2000 arbres*** ».

Le ton est donné et les enfants, briefés par leurs enseignants, sont totalement à l'écoute des messages que Valentin, l'animateur, va leur délivrer. Les écoles de Binic-Etables-sur-Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux se sont succédées par groupes de 20-30 élèves, de 10h00 à 16h00 pour participer à des ateliers ludiques animés par Valentin, de l'association « Centre Forêt bocage ». Par atelier de 30 minutes, il a fait participer Tom, Laura, et tous leurs camarades par des jeux de découvertes de la faune et de la flore.

Les élèves ont ainsi compris l'intérêt du bocage pour la biodiversité, l'équilibre entre les espèces. Sans mulots pas de renards ; sans renards nous risquons la maladie de Lyme provoquée par les tiques.

Ils ont également découvert que le blaireau, le mal aimé, est l'animal le plus propre de notre bocage, qui refait son lit de feuilles tous les jours, construit des toilettes, le tout dans un habitat d'1 km de long qu'il a construit de ses propres « pattes et griffes ».

Ils ont appris que le chevreuil n'est pas le « petit » du cerf ; que le pic épeiche a une langue « couteau suisse » ; langue tellement longue qu'elle fait le tour de son crâne pour protéger son cerveau des vibrations lorsqu'il donne des coups de bec dans les troncs, pour aller chercher les insectes à plusieurs dizaines de centimètres de profondeur.

En synthèse les enfants comprennent que la nature fait toujours bien les choses mais que son équilibre est fragile et qu'il faut la respecter et la protéger.

88 spectateurs à la projection du documentaire « Le village qui voulait replanter des arbres » :



Très gros succès pour ce documentaire captivant réalisé par Brigitte Chevet qui confirme « ***j'ai sillonné La France avec plus de 100 projections en Bretagne et à Paris, et c'est à Binic-Etables-sur-mer que vous avez la plus grosse affluence*** »

Nous avons donc réussi à mobiliser pour les haies et les talus !

Plusieurs experts étaient réunis pour le débat autour de la réalisatrice : Claude Etesse, technicien du bocage pour SBAA (St Briec Armor Agglomération), Jean-Noël Mérot, agriculteur du Vieux Bourg, respectueux de l'environnement, Jean-Luc Eon, forestier, retraité de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et David Rolland, du réseau haie.

Le documentaire " **le village qui voulait replanter des arbres**" relate l'histoire de Léa, technicienne du bocage et du maire de Martigné-Ferchaud en Ille et Vilaine, qui ont pour objectif de reconstruire le bocage de la commune. Le bocage fait partie de la solution pour restaurer la qualité de l'eau polluée à 97% sur cette commune. La réalisatrice Brigitte Chevet a été surprise par le succès de son documentaire ; depuis 2024 plus de 100 projections en Bretagne et autres régions, y compris Paris. Brigitte Chevet est fière d'annoncer que c'est ici qu'elle a connu la plus grosse affluence. Il faut régénérer le bocage détruit dans les années 60 par un remembrement massif. Beaucoup d'émotion, de belles images, le public est captivé. Le débat animé par Dominique Boscher, de l'association « De la Source à la Mer », a porté sur l'éducation des futurs agriculteurs, acteurs clés dans la restauration du bocage et de la biodiversité, mais également sur la volonté politique de reconstituer les haies et les talus. Nos experts ont répondu aux nombreuses questions du public.

La soirée s'est terminée par une collation végétale préparée par Dominique, Sylvie et Marie-Françoise : cakes, croustillants, houmous à la betterave...
Vous trouverez dans ce bulletin une recette p. 13.

Des dizaines de visiteurs se présentent le samedi 29 Novembre pour en savoir plus sur la grande faune du bocage, les pics et les chouettes :



Le modèle proposé pour la dernière journée en entrée libre :

- Découvrir les 10 « Tipis » d'animaux de notre bocage et les indices qu'ils laissent dans la nature pour les reconnaître,
- 3 « zooms » de 30 minutes animés par Valentin pour entrer dans les détails de la grande faune, des pics et des chouettes.

Encore beaucoup de passion, de jeux, de devinettes proposées par l'animateur. On découvre un fragment de tronc impressionnant contenant le nid du pic épeiche qui pourra devenir la hotte (nid) de l'écureuil ou le nid de la chouette, les années suivantes.

On s'arrêtera sur les yeux de la chouette, à mobilité verticale pour une meilleure vision haut / bas, ce qui explique la mobilité de sa tête à 270 degrés pour la vision gauche / droite ; elle possède aussi une oreille en haut du crâne et l'autre en bas pour capter le bruit de ses prédateurs et de ses proies.

Et Valentin de nous conter l'histoire des différentes espèces de mésanges, la « bleue » qui s'est baignée dans un champ de fleurs, la « charbonnière » dans le charbon de bois, et la « longue queue » qui cherche à se faire remarquer... une autre théorie de Darwin !

Plusieurs enfants sont revenus avec leurs parents, preuve que nous avons visé juste. Les visiteurs de ce samedi repartent avec une meilleure connaissance de notre bocage, beaucoup plus riche qu'ils ne le pensaient.

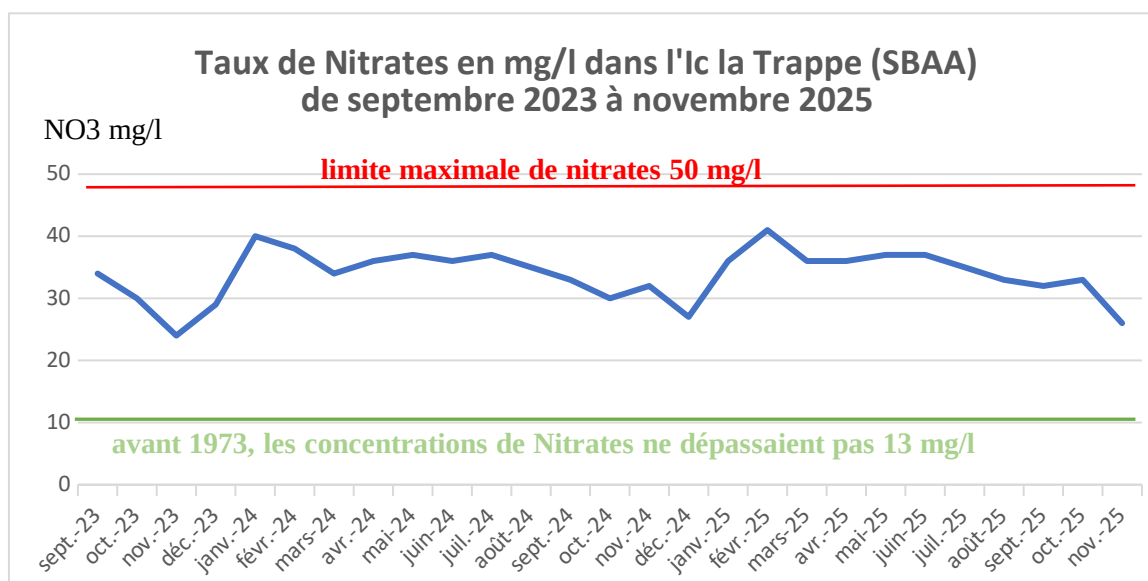
De l'avis général, il faut recommencer ce type d'événement.

Ce n'est pas tous les jours que l'on réunit plus de 350 personnes, autant d'enfants que d'adultes, sur un sujet qui à priori concerne plutôt nos agriculteurs : restaurer notre bocage pour le repeupler. Actuellement on restaure moins de haies et de talus que l'on en détruit. On comprend mieux via un documentaire la problématique des agriculteurs qui doivent produire tout en donnant une place plus importante aux haies et talus. Le remembrement a eu des résultats néfastes sur l'environnement. Aujourd'hui, le nouveau métier de technicien du bocage (entre autres acteurs), contribue, par ses conseils et ses projets, à restaurer la biodiversité.

L'éducation aux cycles de vie de la faune et de la flore est essentielle pour prendre conscience de l'importance de protéger notre environnement.



Le tableau de bord



En novembre 2025, les taux de nitrates évoluent de la même façon que les années précédentes : les taux se situent dans la tranche des **25 à 50 mg/l**. Le taux de 25 mg/l de septembre 2025 est dû à des pluies estivales peu fréquentes et faibles. Les sols peu humidifiés diminuent l'entraînement des nitrates dans la rivière. Les nitrates sont l'élément nutritif des algues vertes (Ulves). Les nitrates solubles dans l'eau, proviennent principalement des méthodes d'agriculture intensive : engrais azotés liquides, ammonitrates solides et déjections d'élevage épandus sur les champs pour favoriser la fertilisation des sols (cultures des maïs, colza, blé...).

Document de référence :

bulletin mensuel *Inf'eaux22* : <https://infeaux22.cotesdarmor.fr>

Les pesticides

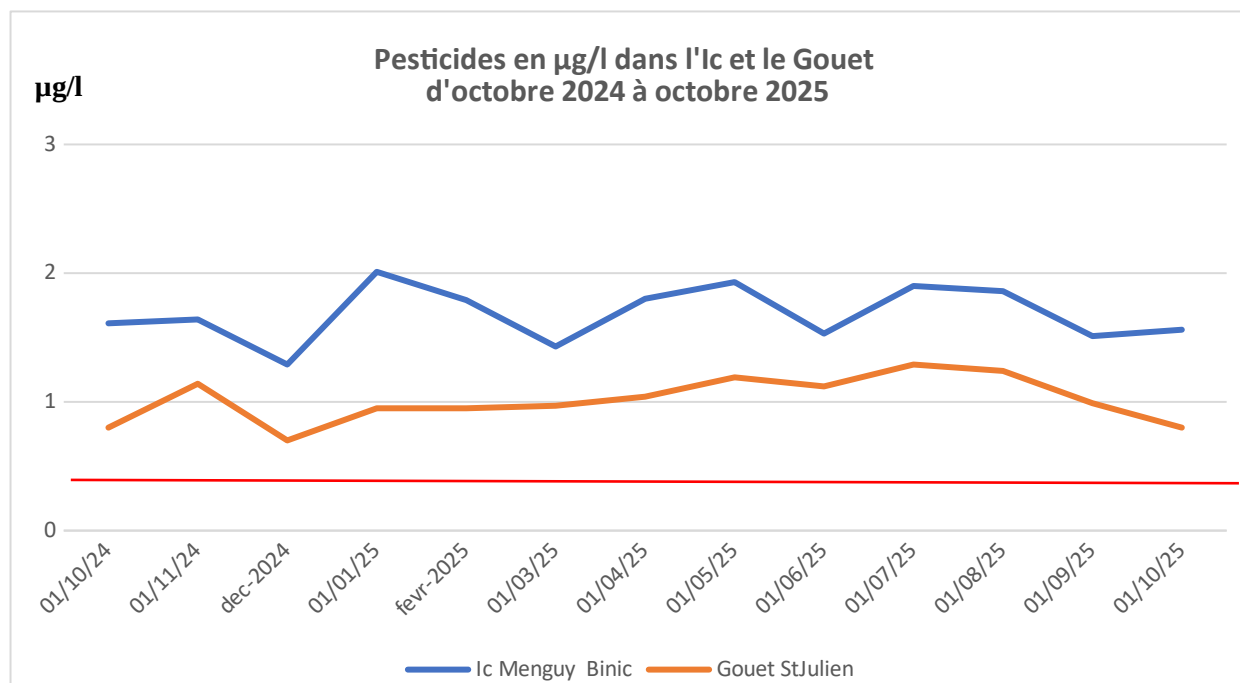
Dans les rivières des Côtes d'Armor, la pollution observée est constituée aussi de pesticides et de leurs métabolites (molécule de dégradation du pesticide). Les Herbicides sont majoritaires suivis des fongicides et des insecticides. Les pics de pollution se situent davantage en période de traitement de printemps ou d'automne et lors de saisons pluvieuses.

En **Novembre 2024**: le *prosulfocarbe* (herbicide céréales) présent dans 50% des rivières ; sa forte teneur est un risque important pour la vie aquatique. Ce produit pourrait être retiré du marché en 2027. Le *dinoterbe* est encore présent dans 25% des rivières, alors que son utilisation est interdite depuis 1997 (persistance dans les sols)

Juin et juillet 2025 : les **dés herbants** pour les cultures du maïs et du colza : le *dimethinamide*, le *metolachlore ESA* interdit depuis peu, et le *chlorothalonil* interdit depuis 2020 sont présents dans toutes les rivières. Le *glyphosate* (et son métabolite *AMPA* persistant) est très répandu dans 70% des rivières.

En **août 2025**, 23 substances différentes sont identifiées dans les 18 rivières du département (9 en ce qui concerne l'Ic).

Pour rappel, le glyphosate, substance active de plusieurs herbicides très courants a été classé en 2015 comme « cancérogène probable » par le CIRC (centre de recherche international sur le cancer de l'OMS), conclusion confirmée en 2021 par l'expertise collective de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale).



En sachant que **le seuil maximal critique pour plusieurs pesticides est de 0,5 µg/l** : les 2 cours d'eau sont en dépassement !

Conclusion

On trouve toujours de nombreux herbicides, insecticides et fongicides dans la totalité de nos rivières et leurs produits de dégradation (métabolites) sont en concentration constante.

Références bibliographie :

Expertise collective pesticides et effets sur la santé 2021 : www.inserm.fr/expertise

Les déchets débordent, que faire !

Historique

1. La 1ère directive européenne sur la problématique des déchets date de **50 ans** : la directive 75/442/CEE

Elle introduisait le **principe de gestion durable et hiérarchisation des modes de traitement** (prévention, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination), transposé par une loi en France, la loi n°75-633, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

C'est la première loi cadre sur la gestion des déchets en France.

2. La loi française la plus récente, la **Loi 2020-105 dite l'AGEC** (anti-gaspillage pour une économie circulaire) de **2020** a fixé des objectifs chiffrés : **réduction de 15 % des déchets ménagers par habitant d'ici 2030**, fin de la mise sur le marché de certains plastiques à usage unique, **développement du réemploi et du recyclage, et obligation de tri des biodéchets.**

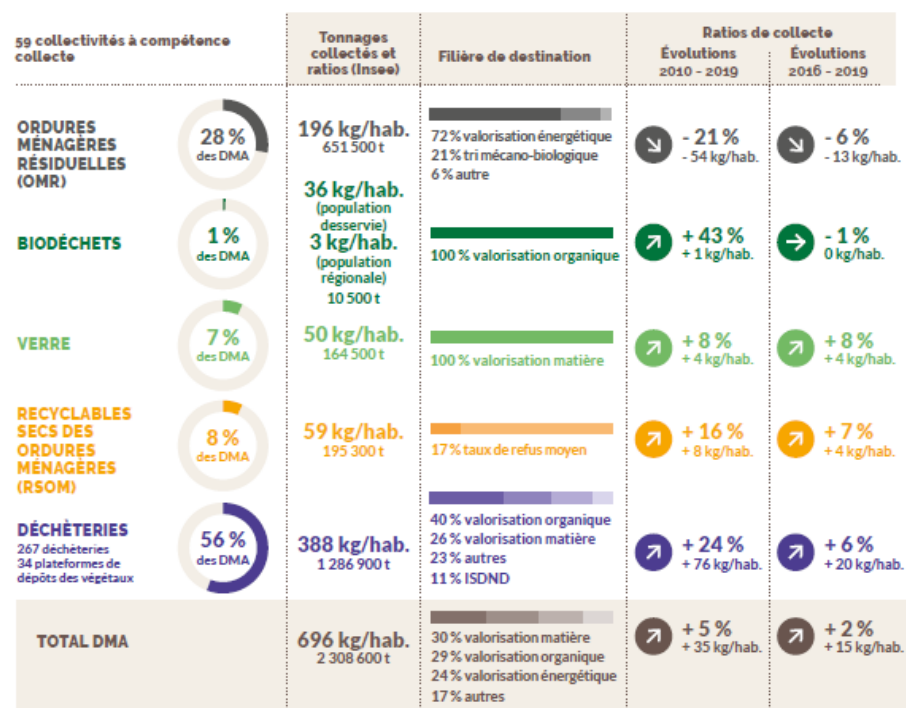
Plusieurs textes et dispositifs d'application sont intervenus en 2023, notamment la publication du plan national de prévention des déchets 2021-2027.

Problème : fabriquer la loi prend du temps alors que la production de déchets inhérente à nos modes de consommation, elle, s'inscrit dans le temps court.

Quelques chiffres :

LES DÉCHETS EN BRETAGNE CHIFFRES CLÉS 2019

Déchets ménagers et assimilés (DMA)*



Extrait du document du document « les chiffres clés des déchets en Bretagne de l'ADEME

En Bretagne et encore plus en Côtes d'Armor les résidus d'origine végétale représentent une part importante des apports en déchetterie.

Les filières de recyclage et de traitements des déchets se mettent en place au fur et à mesure des réglementations et des nouvelles solutions technologiques.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)

L'enfouissement et l'incinérateur

ENFOUISSEMENT	INCINÉRATEUR
Espaces naturels disponibles limités	Diminue de 90% le volume des déchets traités
Production résiduelle de déchets : Lixiviats, méthane	La chaleur produite peut être récupérée
Taxe TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en hausse, environ 10% par an jusqu'en 2030	Production de déchets dangereux (dioxines, furanes, métaux lourds, particules fines, composés organiques volatiles, nox,..)
	Ne favorise pas la politique de réduction des déchets

Inévitablement, les institutions orientent, par la fiscalité, vers la solution de l'incinérateur pour avoir la capacité à traiter les déchets produits malgré un volume en hausse et malgré les risques de pollution importants afférents.

Aucune de ces solutions ne répond à l'enjeu d'un environnement plus sain pour les populations.

Le site de traitement des déchets de Launay-Lantic traite par enfouissement les OMR d'une partie du territoire de Kerval Centre Armor. « De la Source à la mer » siège au CSS (comité de suivi de site) du site dans le collège des associations environnementales, avec Glaz Natur et l'ARPE (Association de Recherche et de Protection de l'Environnement), basée à Châtelaudren-Plouagat).

Zoom sur les déchets plastiques et les océans

Le plastique a été inventé à la fin du 19ème siècle et sa production mondiale a progressé de façon exponentielle. Il est partout et c'est aujourd'hui le matériau le plus fabriqué après le ciment et l'acier.



Schéma extrait du document « le paradoxe du plastique » de l'ADEME

Presque tous les déchets marins proviennent de l'intérieur des terres et la grande majorité sont des déchets plastiques.

En 2050, il y aura plus de plastiques dans l'océan que de poissons !

Le plastique se dégrade lentement : 400 ans pour un sac plastique, jusqu'à 1000 ans pour une bouteille. Dans l'océan, il se décompose en microplastiques par l'eau, le soleil, le sel. Cela a des conséquences graves sur **la biodiversité marine**. Selon l'Ifremer, toute la chaîne alimentaire serait impactée, du plancton aux grands prédateurs.

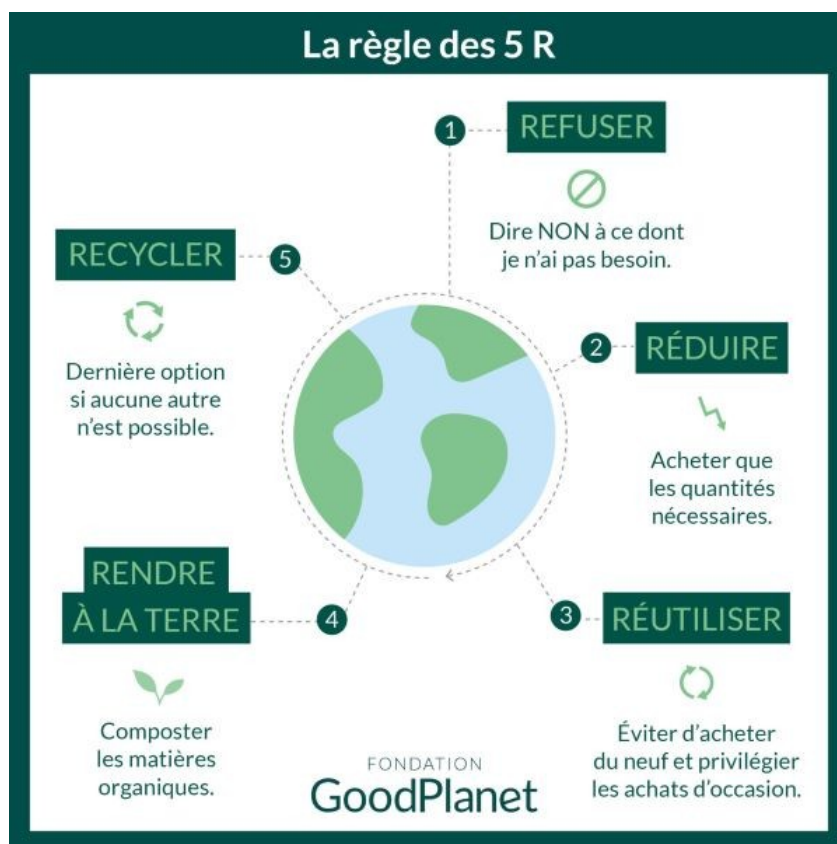
Cela représente aussi un **risque sanitaire** car on absorbe quotidiennement des micro et nanoparticules plastiques dans notre alimentation, dans l'air que nous respirons, et dans les objets que nous touchons.

Réduire les déchets

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Ce n'est pas facile car cela engage tout le monde. Les institutions, les industries utilisant les emballages et les citoyens ont chacun leurs freins : coûts, solutions techniques, habitudes, logistique, intérêt des industriels du traitement des déchets.

Au niveau du citoyen, un outil pédagogique peut aider à progresser, la règle des 5 R :



Le citoyen dispose aussi d'un bulletin de vote lui permettant d'orienter les moyens et les solutions à mettre en œuvre.

Au niveau des institutions locales, les agglomérations, communes, et acteurs économiques : accompagnement des citoyens en finançant notamment des opérations de sensibilisation, et en étant exemplaires, par la mise en place de plan de réduction des déchets au niveau de leur propre fonctionnement.

Des exemples :

- L'agglomération SBAA a mené une campagne « numérique » de réduction des déchets par des affiches « thématiques » percutantes qui mériteraient d'être plus visibles : sensibiliser pour Réduire.

- La commune de Binic-Etables sur Mer a établi un partenariat avec la société AMORCE pour la gestion des mégots : Recycler.

A l'entrée des plages en été, des bacs à jouets sont installés, dans lesquels, les usagers (habitants et estivants) peuvent emprunter une pelle et un seau puis les redéposer en partant : Réduire.

- Certains restaurateurs proposent un sucrier et des gâteaux non emballés pour accompagner le café : Réduire.

- Les associations environnementales (comme ZEROWASTE ou l'Université en ligne COLIBRIS « *faire sa part* ») alertent, forment et informent à propos des pollutions inhérentes au traitement des déchets. Elles défendent aussi le droit des citoyens au sein des instances où elles siègent.

- Notre association « *De la Source à la Mer* » sensibilise pendant l'été à la pollution plastique des océans via son **Kiosque** sur la plage de la Banche à Binic.

Conclusion :

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Documents de référence :

Pour approfondir le sujet : <https://www.zerowasteFrance.org/nos-outils/quiz-du-zero-dechet/>

Des formations en ligne : <https://colibris-universite.org/mooc-zerodechets/?l1Bienvenue>

La gestion des déchets en Bretagne : <https://bretagne-environnement.fr/collection-cartographique/equipements-gestion-dechets-bretagne>

Les chiffres clés, un document de référence de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/7638-dechets-chiffres-cles-l-essentiel-edition-2024-9791029723186.html>

Guide pour réduction des déchets de l'agglomération SBBA : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/gerer-et-reduire-nos-dechets/agir-pour-reduire-nos-dechets>

La recette



Cake aux pommes et noisettes



8 parts



1h 20mn

INGREDIENTS

4 Pommes
100g de noisettes décortiquées,
2 oeufs ,
175g beurre fondu ,
200g sucre,
250g farine ,
1 sachet levure chimique
1 pincée de sel
1 pincée de cannelle en poudre

NOTES

*cette recette est inspirée de la recette du cake
aux noix de "cuisine.journaldesfemmes"*

DESCRIPTIF

1. Préchauffer le four à 180 degrés
2. Peler les pommes et détailler les en petits dés, Concasser les noisettes
3. Mélanger la farine avec la levure
4. Y ajouter les 2 oeufs fouettés et mélanger à la fourchette
5. Faire fondre le beurre au four dans le moule à cake
6. Ajouter le beurre fondu à la préparation puis incorporez délicatement les dés de pommes et les noisettes concassées
7. Verser la préparation dans le moule à cake , cuire 1h
8. Démouler quand le cake est froid

SUGGESTIONS D'UTILISATION

au goûter , en pique nique
en encas

A noter sur vos agendas

L'assemblée générale de notre association « De la Source à la Mer » se tiendra le vendredi 10 avril 2026 à 18h30, salle de l'Estran à Binic.

